

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **ENV-B-1** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Emmanuelle MAIRE**  [**Emmanuelle.MAIRE@ec.europa.eu**](mailto:Emmanuelle.MAIRE@ec.europa.eu)  **+32 229-91586**  **1**  **4ème trimestre 2022[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre : ……………..** |
|  | □**Avec indemnités ☒**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  **☒    aux pays AELE suivants :**  **☒ Islande** □ **Liechtenstein ☒ Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants :**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes :** | |

1. **Nature des fonctions**

L’END a pour mission de contribuer à l’élaboration et à la mise en œuvre de politiques et d’outils stratégiques liés à l’économie circulaire, visant à faire de celle-ci un moteur de l’industrie pour réaliser des économies de ressources et des réductions d’émissions, et de participer à la mobilisation des parties prenantes.

L’END apportera son concours à la mise en œuvre du plan d’action de l’UE en faveur de l’économie circulaire[[2]](#footnote-2) et de la stratégie de la Commission européenne pour des textiles durables et circulaires[[3]](#footnote-3). Il/elle participera à la coordination de la plateforme des acteurs de l’économie circulaire[[4]](#footnote-4).

Ces tâches nécessitent une coopération étroite avec d’autres unités de la direction générale de l’environnement (DG ENV), avec d’autres directions générales, notamment les DG Marché intérieur et industrie (DG GROW), Énergie (DG ENER), Justice et consommateurs (DG JUST), Recherche et innovation (DG RTD), le Centre commun de recherche (DG JRC), ainsi qu’avec l’Agence européenne pour l’environnement basée à Copenhague. La coopération avec les États membres, le Parlement européen et les parties prenantes est essentielle.

Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales, régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des incidences sur des dossiers qu’il/elle aurait été amené(e) à traiter dans son administration nationale au cours des deux années qui ont précédé l’entrée à la Commission ou sur des dossiers directement liés. En aucun cas, il/elle ne représentera la Commission afin de prendre des engagements financiers ou autres, ou de négocier au nom de la Commission.

ÉLABORATION DES POLITIQUES

Sous la supervision d’un fonctionnaire de la Commission, l’END contribuera à l’élaboration et à la conceptualisation de politiques et d’outils liés à l’économie circulaire, en accordant une attention particulière au changement climatique et à la biodiversité. Il/elle apportera une contribution efficace à la réalisation des objectifs généraux de la DG, de la direction et de l’unité, tels que définis dans le plan de gestion annuel. Il/elle participera à la rédaction de notes d’information, de présentations et de courriers sur les questions liées à l’économie circulaire.

COORDINATION DE LA POLITIQUE

Sous la supervision d’un fonctionnaire de la Commission, l’END contribuera à la mise en œuvre du plan d'action de l'UE en faveur de l'économie circulaire; il/elle assurera et contrôlera la bonne application de ce plan d’action, notamment en ce qui concerne le changement climatique et la protection de la biodiversité. Il/elle contribuera à la mise en œuvre de la stratégie de la Commission européenne pour des textiles durables et circulaires; il/elle assurera et contrôlera la bonne mise en œuvre de cette stratégie. L’END participera à des comités consultatifs, de gestion et/ou de réglementation, à des groupes de travail et à tout autre groupe ad hoc.

COMMUNICATION EXTERNE (général)

Sous la supervision d’un fonctionnaire de la Commission, l’END contribuera à la définition, à la coordination et à la mise en œuvre d’une stratégie d’engagement des parties prenantes au sein de la plateforme des acteurs de l’économie circulaire. Il/elle créera des synergies entre la stratégie de communication sur l’économie circulaire et d’autres outils gérés par l’unité (par exemple, le label écologique de l’UE). Il/elle assistera les administrateurs dans la gestion des contrats de communication de l’unité; il/elle établira et entretiendra des contacts et des échanges réguliers, incluant l’organisation de réunions avec d’autres institutions européennes, des États membres, des organisations internationales publiques et privées, des instituts de recherche, des organisations environnementales et des organisations de la société civile, afin de promouvoir les outils de l’économie circulaire.

COORDINATION ET CONSULTATION INTERSERVICES

Sous la supervision d’un fonctionnaire de la Commission, l’END assurera la coordination nécessaire avec les services associés afin de garantir que la position de toutes les parties intéressées soit transmise à la Commission avant qu’une décision ne soit prise. Il/elle coordonnera les consultations interservices et/ou y donnera suite pour garantir la cohérence avec les domaines d’action traités par l’unité. Il/elle défendra également la position de la DG ENV lors des consultations et réunions interservices.

**2. Qualifications requises**

1. **Critères d’éligibilité**

Les critères d’éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l’END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD ;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an auprès de son employeur, c’est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l’article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement ;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’END d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d’une langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : politiques publiques à caractère politique, économique, juridique ou environnemental.

Expérience professionnelle

Expérience pertinente pour le poste proposé: au moins 2 ans.

Le/la candidat(e) devra avoir une expérience de l’élaboration et de la mise en œuvre de politiques dans le domaine de l’environnement ou des ressources naturelles, de préférence en matière d’économie circulaire. Le/la candidat(e) devra avoir une bonne connaissance et une expérience professionnelle des institutions de l’Union européenne.

Langue(s) nécessaire(s) pour l’accomplissement des tâches

Anglais B1.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, [HR-B1-DPR@ec.europa.eu](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)
2. [Plan d’action pour une économie circulaire (europa.eu)](https://ec.europa.eu/environment/strategy/circular-economy-action-plan_en) [↑](#footnote-ref-2)
3. [Stratégie textile (europa.eu)](https://ec.europa.eu/environment/strategy/textiles-strategy_fr) [↑](#footnote-ref-3)
4. [Plateforme des acteurs européens de l’économie circulaire | Une initiative conjointe de la Commission européenne et du Comité économique et social européen (europa.eu)](https://circulareconomy.europa.eu/platform/) [↑](#footnote-ref-4)